

Règlement sur les cotisations des membres

(Annexe aux statuts asut)

1. Utilisateurs

Entreprises/organisations qui font usage de prestations d'information et de télécommunications dans leur quotidien professionnel principalement en tant qu'utilisateurs (p. ex. avocats, entreprises commerciales, administration, écoles). La cotisation de membre est calculée, conformément à l'annexe des statuts, en fonction du nombre de collaborateurs de l'entreprise.

Catégorie	Nombre d'employés	Cotisation annuelle CHF ¹	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
M1	1 - 19	800	1	1	1	oui	oui
M2	20 - 99	850	1	1	2	oui	oui
M3	100 - 499	950	1	1	3	oui	oui
M4	500 - 2'499	1'100	1	1	4	oui	oui
M5	ab 2'500	1'500	1	1	5	oui	oui

2. Utilisateurs stratégiques

Entreprises/organisations au sein desquelles les technologies de l'information et de la communication revêtent une importance stratégique dans les processus de l'entreprise (p. ex. banques, commerce de détail, industrie pharmaceutique). La cotisation de membre est calculée, conformément à l'annexe des statuts, en fonction du chiffre d'affaires en mio. CHF.

Catégorie	Chiffre d'affaire mio CHF	Cotisation annuelle CHF ¹	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
S1	< 10	1'000	1	2	1	oui	oui
S2	10 - 200	2'000	1	4	2	oui	oui
S3	200 - 500	2'500	1	5	3	oui	oui
S4	500 - 1000	3'000	1	6	4	oui	oui
S5	1000 - 2000	3'500	1	7	5	oui	oui
S6	2000 - 5000	4'000	1	8	6	oui	oui
S7	ab 5'000	5'000	1	10	6	oui	oui

¹ plus TVA et supplément pour l'activité de normalisation ETSI au titre du secteur technique Télécommunication de la Suisse. Le supplément pour l'activité de normalisation se situe entre 10 et 13 % de la cotisation de membre et est recalculé chaque année.

3. Fournisseurs

Fournisseurs de systèmes ICT, prestations de conseil dans le secteur ICT ou de prestations ICT (p. ex. fournisseurs de matériel, intégrateurs, entreprises de conseil, prestataires de services, sociétés informatiques ou centres de calcul). La cotisation de membre est calculée, conformément à l'annexe des statuts, en fonction du chiffre d'affaires en mio. CHF.

Catégorie	Chiffre d'affaire mio CHF	Cotisation annuelle CHF ¹	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
W1	< 10	800	1	1	1	oui	oui
W2	10 - 50	1'200	1	1	2	oui	oui
W3	50 - 200	2'000	1	2	3	oui	oui
W4	200 - 500	4'000	1	3	4	oui	oui
W5	500 - 1000	8'000	1	4	5	oui	oui
W6	1000 - 2000	16'000	1	5	6	oui	oui
W7	2000 - 4000	32'000	1	6	6	oui	oui
W8	ab 4'000	64'000	1	7	6	oui	oui

4. Opérateurs (et leurs sous-traitants principaux)

Exploitants de réseaux de télécommunications ainsi que leurs principaux fournisseurs de systèmes. La cotisation de membre est calculée, conformément à l'annexe des statuts, en fonction du chiffre d'affaires en mio. CHF.

Catégorie	Chiffre d'affaire mio CHF	Cotisation annuelle CHF ¹	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
O0	< 1	900	1	1	1	oui	oui
O1	1 - 5	1'500	1	1	1	oui	oui
O2	5 - 20	3'000	1	1	2	oui	oui
O3	20 - 50	6'000	1	2	3	oui	oui
O4	50 - 100	8'000	1	2	3	oui	oui
O5	100 - 250	12'000	1	3	4	oui	oui
O6	250 - 500	18'000	1	4	5	oui	oui
O7	500 - 1000	27'000	1	5	6	oui	oui
O8	1000 - 2000	36'000	1	5	6	oui	oui
O9	2000 - 4000	45'000	1	6	6	oui	oui
O10	4000 - 8000	60'000	1	7	6	oui	oui
O11	ab 8'000	80'000	1	8	6	oui	oui

¹ plus TVA et supplément pour l'activité de normalisation ETSI au titre du secteur technique Télécommunication de la Suisse. Le supplément pour l'activité de normalisation se situe entre 10 et 13 % de la cotisation de membre et est recalculé chaque année.

5. Membres associés

Experts exclusivement sur invitation de l'asut pour la collaboration au sein des comités spécialisés.

Catégorie	Forme juridique	Cotisation annuelle CHF ¹	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
A1E	Experten	200	1, ohne Stimmrecht	0	1	oui	oui
A1S	Studenten (bis 28 Jahre)	50					
A2	juristisch	vereinbart	1, ohne Stimmrecht	0	1	oui	oui

6. Associations

Conformément à l'annexe aux statuts, la cotisation de membre dépend des cotisations de membre encaissées par l'association.

Catégorie	Forme juridique	Cotisation annuelle CHF ¹ min. 5'000 max. 35'000	Participation AG gratuite	Entrées gratuites séminaire	Entrées réduites séminaire	Participation autres manifestations	asut-Bulletin gratuit
V1	Verein	5% der Beitragssumme	1	1	1	oui	oui

¹ plus TVA et supplément pour l'activité de normalisation ETSI au titre du secteur technique Télécommunication de la Suisse. Le supplément pour l'activité de normalisation se situe entre 10 et 13 % de la cotisation de membre et est recalculé chaque année.